

## **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de construction d'une nouvelle ligne à 315 kV :  
ligne Chénier-Outaouais  
par Hydro-Québec TransÉnergie**

**Dossier 3211-11-096**

**Le 22 février 2008**



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction d'une nouvelle ligne à 315 kV : ligne Chénier-Outaouais par Hydro-Québec TransÉnergie répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-01-03	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs
2007-01-30	Délivrance de la directive
2007-11-13	Réception de l'étude d'impact
2007-11-16 au 2008-02-11	Consultation auprès des ministères et organismes
2008-02-08	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet – première série
2008-02-11	Transmission du document de questions et commentaires complémentaires à l'initiateur de projet
2008-02-13	Réception de la première série de réponses aux questions et commentaires
2008-02-22	Réception de la deuxième série de réponses aux questions et commentaires

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Une nouvelle ligne est nécessaire pour renforcer le poste de l'Outaouais afin que l'interconnexion avec l'Ontario puisse fournir une puissance ferme de 1 250 MW dans toutes les conditions d'exploitation du réseau. À cette fin, Hydro-Québec a analysé trois variantes de projet de ligne.

La solution retenue est de construire une ligne biterne à 315 kV entre le poste Chénier, à Mirabel, et le poste de l'Outaouais, actuellement en construction sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien. Cette ligne, d'une longueur d'environ 114 km, sera située dans la servitude d'Hydro-Québec, du côté nord de la ligne existante Chénier-Vignan à 315 kV.

L'implantation de la ligne Chénier-Outaouais nécessitera l'ajout d'équipements à l'intérieur du poste Chénier et l'agrandissement du poste de l'Outaouais vers l'est.

Selon l'étude, le projet n'aura aucun impact majeur sur le milieu. Les impacts résiduels de longue durée sont presque tous d'importance mineure ou négligeable.

Le coût global du projet est estimé à 214 millions de dollars. La mise en service de la ligne projetée et des nouveaux équipements dans les postes est prévue pour le printemps 2010.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par Hydro-Québec Équipement avec la collaboration de la direction régionale – Laurentides et de la direction principale – Communications d'Hydro-Québec, octobre 2007, pagination multiple;

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Annexes*, par Hydro-Québec Équipement avec la collaboration de la direction régionale – Laurentides et de la direction principale – Communications d'Hydro-Québec, octobre 2007, pagination multiple;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 315 kV – Chénier-Outaouais – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Première série*, par Hydro-Québec Équipement avec la collaboration de la direction régionale – Laurentides et de la direction principale – Communications d'Hydro-Québec, février 2008, 101 p. et 3 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 315 kV – Chénier-Outaouais – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Deuxième série*, par Hydro-Québec Équipement avec la collaboration de la direction régionale – Laurentides et de la direction principale – Communications d'Hydro-Québec, février 2008, 12 p.;
- MORNEAU, F. *Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais – Étude d'impact sur l'environnement – Faune aviaire*, par Genivar – Trois-Rivières, présenté à Hydro-Québec Équipement, 2007, 48 p. et 6 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 30 janvier 2007.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Évelyne Barrette**, agr. M. Sc.  
Chargée de projets  
Service des projets en milieu terrestre

